

## **Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal** **Du 30 septembre 2021**

Le conseil municipal s'est réuni le 30 septembre 2021 au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Madame Lemaître est représentée par Monsieur Hervo Dominique  
Madame Moulia Evelyne est représentée par Monsieur Bernard Lerat

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

M. Hervo Dominique assure le secrétariat de séance

Le compte rendu de la réunion du 10 juin 2021 est lu et approuvé à l'unanimité. Monsieur Lerat précise que le porte vélo placé sur le trottoir Place du Champ de Foire n'est pas à la commune.

### **1) Tableau Conseil Municipal et mise à jour des commissions**

Monsieur Le Maire informe que Madame Alexane Nuyttens a donné sa démission car elle a trouvé un travail à Tours. Il souhaite la bienvenue à Madame Carmen PROT. Suite à ce changement il est nécessaire de revoir les membres des commissions et des Syndicats. Monsieur Hervo propose à Madame Prot de lui envoyer la liste des commissions afin de lui permettre de choisir. Par contre il faut revoter ce soir les délégués aux différents syndicats.

Ci-joint la liste des Syndicats à jour.

### **2) Personnel municipal**

- avancement de grade : Monsieur Le Maire informe qu'un agent demande un avancement de grade au poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe. Monsieur Le Maire précise que cet agent a suivi les formations nécessaires, a passé un examen et a effectivement la possibilité d'accéder à ce grade. Cet avancement de grade permet à l'agent de percevoir en plus mensuellement sur son traitement brut la somme de 18,75 €. Après avoir entendu les explications et les commentaires de Monsieur Le Maire et Monsieur Lerat, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps complet à compter du 15 novembre 2021.

- réintégration agent en disponibilité : Monsieur Le Maire informe le conseil d'une demande de réintégration suite à une disponibilité d'un agent qui était en poste au stade nautique. Monsieur Le Maire précise que le poste avait été supprimé. Actuellement il y a un seul agent avec un brevet d'état au stade nautique et cela suffit pour le fonctionnement. Le conseil municipal émet, à l'unanimité, l'avis suivant : il préconise un refus de réintégration.

### **3) Groupement achat pôle Energie Centre**

La loi a changé pour les collectivités et oblige des mises en concurrence. Une première délibération avait été prise mais le SDEI avait oublié d'intégrer la commune dans le marché. La commune avait donc fait un appel d'offres et négocié un contrat pour 3 ans.

Le SDEI propose de nouveau d'intégrer un groupement interdépartemental pour acheter l'énergie. Monsieur Le Maire pense qu'il s'agit pour la commune d'une opportunité et doit permettre de réaliser des économies sur l'achat d'énergie électrique.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement d'achat.

### **4) Adhésion commune Tournon Saint Pierre au Syndicat de ramassage scolaire de Tournon Saint Martin.**

Monsieur Le Maire rappelle que c'est la région qui a la compétence des transports scolaires qu'elle transfère à des syndicats intercommunaux.

Madame Davailaud, présidente du Syndicat, précise qu'il s'agit de rectifier une erreur : le contrôle de légalité de la Préfecture lors du renouvellement des instances du syndicat s'est aperçu que

l'adhésion de Tournon Saint Pierre n'avait jamais aboutie. Par conséquent il est nécessaire de reprendre l'intégralité de la procédure. La commune de Tournon Saint Pierre et le Syndicat de ramassage scolaire ont délibéré favorablement, les communes membres doivent délibérer à leur tour.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Tournon Saint Pierre au Syndicat de ramassage scolaire de Tournon Saint Martin

#### **5) Délibération pour percevoir caution logement**

Monsieur le Maire informe que la Trésorerie a découvert qu'une caution de logement n'avait jamais été rendu au locataire sortant. Cette caution concerne un logement loué Rue Grande. Aussi afin que cette caution soit reversée sur le compte de la commune il est nécessaire de délibérer.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le reversement de cette caution.

#### **6) Rapport activité SMACBAC**

Monsieur Le Maire explique l'historique du SMACBAC. L'État a instauré une taxe GEMAPI pour l'entretien des cours d'eau, des bords de mer et la gestion des inondations. La Commune avait transféré à la Communauté de communes la compétence environnement pour que celle-ci puisse percevoir la DGF modifiée.

Un syndicat du bassin de la Claise avait été créé, celui-ci gérait les poissons et le bord de Claise. L'État a envisagé de faire grandir ce syndicat afin d'englober les territoires versants de la Claise, de la Bouzanne, de l'Anglin et de la Creuse et a été créé le S.M.A.C.B.A.C. (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise) il y a deux ans.

Ce syndicat gère les cours d'eau, les berges, les seuils et les inondations en relation avec Vienne-Thouet. La communauté de communes a transféré ses compétences à ce syndicat et est représentée dans le bureau par Monsieur Jacquet Alain (1<sup>er</sup> vice-président), Monsieur Mériot Claude (5<sup>ème</sup> vice-président), Monsieur Hervo Dominique et Mme Vachaud Edith (membres). Le Président est Monsieur Camus Jean-Louis.

Actuellement Le syndicat mène deux actions : le contrat Anglin et le contrat Creuse dont l'objectif est d'améliorer les cours d'eau : arasement de seuil, berge, abreuvoir de bétail, enlever les embacles sur les cours d'eau , les seuils et gérer les inondations.

Le Syndicat est financé par la taxe GEMAPI, par les participations des communautés de communes membres et en investissement par des subventions provenant de l'Agence de l'Eau et l' Europe.

Pour les travaux sur le seuil de la commune le SMACBAC va apporter une contribution financière et technique.

Monsieur Le Maire explique le problème du seuil de Saint Aigny.

#### **7) Délibération schéma directeur eau potable**

Le Syndicat des eaux de Fontgombault a fait une étude patrimoniale afin de repérer les réseaux d'eau et d'estimer l'état de ces réseaux. Le Syndicat a fournit la carte du réseau et le conseil municipal doit approuver ou non ce schéma.

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de la loi Notre il y a l'obligation que la communauté de communes prenne la compétence eau potable et assainissement collectif. Il est envisagé de déléguer ces compétences au syndicat des eaux qui gérerait l'eau potable et l'eau usée. Cela n'a pas d'impact sur le syndicat d'assainissement collectif des deux Tournon puisqu'il est sur deux communautés de communes différentes et peut donc continuer à exister.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le schéma directeur d'eau potable sur la commune.

#### **8) Point sur la maison de santé**

Le dossier de PC a été déposé depuis quelques temps et toujours sans réponse. Des pièces complémentaires ont été demandées par les pompiers et la DDT pour l'accessibilité et transmises. La commission d'accessibilité devrait se réunir dans environ 15 jours et le PC devrait nous revenir accordé.

Dès le retour du PC l'appel d'offres sera lancé.

Les travaux du Logement Rue du Petit Paris sont terminés et Monsieur DEZAUNAY, médecin peut commencer son installation. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix du loyer, il propose 300 € mensuel et 2 mois de gratuité. A l'unanimité le Conseil municipal approuve ces propositions.

### **9) Actualité P.L.U.I**

Monsieur Hevo informe que le P.L.U.I. a été voté en conseil communautaire. Il devrait être rapidement transmis aux communes pour être opposable aux tiers.

### **10) Point PNR**

Madame Maronneau Christine présente les actions et le fonctionnement du Parc.

51 communes adhèrent au Parc et à la chartre (ensemble des lois qui régissent le parc et son périmètre) qui se renouvelle tous les 15 ans soit la prochaine fois en 2025. Un parc a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Le Parc, créé en 1989 est géré par un syndicat mixte composé de /

- un Président : Monsieur LAROCHE
- deux vices présidents : M. Blondeau et Mme Gombert, représentant pour l'un le Département et l'autre la Région
- des membres du bureau représentant les différentes communes et communautés de communes adhérentes
  - 5 délégués régionaux
  - 5 délégués départementaux
  - 2 délégués des communautés de communes Brenne Val de Creuse, Coeur de Brenne, Marche occitane-Val d'Anglin, Val de l'Indre-Brenne
  - les délégués communaux (nbre en fonction de la strate démographique)

Le parc s'organise autour de 10 commissions qui sont gérées chacune par un président. Chaque commission travaille pour élaborer des actions : ex sauvegarde des milieux naturels, chasse aux espèces envahissantes, plantation des haies, maison de la rénovation, jeux pour ludothèque, cours de musique dans les écoles, relais assistance maternelle...

Concernant la santé, commission dans laquelle Mme Maronneau siège, un des thèmes abordés est l'alimentation : mise en place d'un réseau « cagette et fourchette » et d'une étude sur les consommations et la capacité des personnes à acheter tel ou tel produit. De plus le parc aide au recensement et au besoin des professionnels en matière de santé, aide les associations intervenant à domicile et pour l'accès aux soins.

Le Parc est financé par les adhésions des communes membres et par des participations du département, de la région, de l'état et des contractualisations avec différents partenaires (CAF, ARS, Agence de l'eau, Leader...).

Monsieur Le Maire précise que la commune a un contrat d'entretien de différentes parcelles communales situées au « Paradis à l'Ane » grâce à l'éco paturage par des animaux du parc (chèvres, mouton ou ânes),

Il précise aussi que concernant le renouvellement de la chartre, des discussions sont en cours pour agrandir le périmètre du parc et incorporer la commune d'Argenton et Eguzon.

### **11) Questions diverses**

- Le four de la salle des fêtes fonctionne et la société a fait un avoir sur le montant initial puisque le système de nettoyage automatique n'est pas disponible dans le four.
- Intra-Muros : Monsieur Guenand fait part au conseil municipal d'une application relayant des infos communales, intercommunales... Monsieur Le Maire informe que la communauté de

communes a été démarchée et qu'ils attendent la proposition tarifaire. L'intérêt serait de pouvoir donner des infos aux habitants notamment sur les inondations ou autres.

- Monsieur Guenand demande ce qu'il faudrait faire pour éviter l'invasion du terrain de camping par les gens du voyage. Monsieur Lerat lui répond qu'ils n'ont rien cassé et que comme le camping était ouvert on ne peut pas les refuser.

- panneaux signalétiques : Monsieur Guenand demande où en est la commande des panneaux depuis le mail de juin 2021 concernant la signalétique du Manoir de Pierre Levée. Monsieur Le Maire répond qu'il allait commander des panneaux provisoires.

- Monsieur Guenand informe qu'il a vu Monsieur Gillard de Pierre levée pour un problème d'écoulement d'eau le long de sa propriété et il demande l'éclairage public. Monsieur Lerat lui répond qu'il a vu Monsieur Gillard et que des travaux allaient être effectués pour l'écoulement d'eau. Monsieur Le Maire précise que pour l'éclairage public il faut faire une étude.

- Monsieur Philippe à La Borde demande la reprise de son entrée, Monsieur le Maire répond que les travaux sont prévus et qu'ils vont être réalisés cet automne. Il faut reprendre l'écoulement de l'eau à partir de chez Mme Davaillaud.

- Monsieur Péronnet demande s'il est encore possible d'avoir des poules. Monsieur Fournier lui répond qu'il faut qu'il s'adresse au SYMCTOM pour se greffer sur une autre collectivité.

- Forum association : Mme Maronneau fait un bilan positif du forum et informe qu'elle est entrain de réaliser un carnet informatif sur l'ensemble des associations de Tournon.

- Monsieur Le Maire informe qu'une réunion du C.C.A.S. aura lieu le 05 octobre

- Le Comité des fêtes relancent le marché de Noël. Il aura lieu le 11 décembre.

- Père Noël aux écoles : le père Noël passera aux écoles et suivant les règles sanitaires en cours s'adaptera.

- Monsieur Bernard demande s'il est possible de faire plus de réunions et de les programmer à l'avance. Monsieur le Maire lui répond qu'il est impossible de programmer les réunions à l'avance, cela se fait en fonction des sujets à traiter.

- Une commission de voirie sera réunie prochainement afin de voir les travaux des trottoirs de la Place du Champ de Foire et l'aménagement du cheminement piéton Rue de Bel Air.

- Madame Léostic demande quand aura lieu l'inauguration au cinéma. Monsieur Le Maire lui répond que la date va pouvoir être fixée avec la Région maintenant que l'installation des conseillers régionaux est faite. Monsieur Bernard propose le 30 octobre à l'occasion d'un spectacle cofinancé par la région.

Séance levée 00 h 05

Fait à Tournon Saint Martin le 01 octobre 2021